

## Donner des droits aux pauvres

Six jours par semaine, Margaret Atieno Okoth, 49 ans, prend place derrière sa petite pyramide de choux à *Toi market*, l'un des plus grands marchés de Nairobi. À côté de son étal exigu, on vend de tout, des chaussures d'occasion aux pièces de vélo. Grâce aux 2 dollars qu'elle gagne quotidiennement, elle envoie trois de ses 12 enfants à l'école. John, son mari, travaille ici et là chez des particuliers qui l'emploient à de petits travaux, dans un quartier aisé où il peut se rendre à pied. Grâce à son esprit d'initiative et à l'épargne de proximité, Margaret parvient à emprunter les petites sommes dont elle peut avoir besoin pour faire tourner son affaire ou faire face à un imprévu. Mais elle sait qu'aussi dure soit-elle à la tâche, ses enfants finiront sans doute comme elle, dans une minuscule baraque de tôle dépourvue d'eau, d'électricité et de tout-à-l'égout. La famille est condamnée à rester à Kibera, un bidonville sordide où s'entassent 1 million de Kényans et où la pauvreté se transmet de génération en génération.

À Kibera, comme dans des milliers d'autres agglomérations urbaines à travers le monde, les pauvres – à l'image de Margaret – n'ont pas d'identité officielle : ils n'ont ni certificat de naissance, ni domicile, ni titre de propriété pour leur logement ou l'emplacement qu'ils occupent au marché. Sans papiers, ils vivent constamment dans la crainte d'être expulsés par les responsables locaux ou les propriétaires. Joseph Muturi, 33 ans, vend des fripes à *Toi market* : « Les bulldozers peuvent détruire nos étals à tout moment. Nous y pensons constamment. Je sais que tout pourrait disparaître d'une minute à l'autre. »

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, la moitié de la population mondiale vit de l'économie parallèle et habite des logements de fortune dans des quartiers qui n'ont pas d'existence légale. Dans de nombreux pays, plus de 80 % des logements et des entreprises ne figurent pas sur les registres officiels; aux Philippines, ce chiffre est de 65 %, en Tanzanie il est de 90 %. Plus du tiers du produit intérieur brut des pays en développement est le fruit de l'économie souterraine, un chiffre qui ne cesse d'augmenter depuis 10 ans.

Si l'impuissance et la pauvreté vont de pair, la *Commission on Legal Empowerment of the Poor*, qui rassemble plus de 20 dirigeants et anciens dirigeants du monde entier, est convaincue qu'il est possible d'échapper à la fatalité en donnant aux pauvres la possibilité de se prévaloir de droits négociables et opposables. La Commission, créée dans le cadre de l'ONU, s'est donné pour missions de dégager un consensus sur l'action à mener et d'inciter les responsables nationaux et locaux, à prendre les mesures qui s'imposent.

Les pauvres se heurtent à un double problème. D'une part, faute de comprendre des lois qui souvent remontent à la colonisation et n'ont jamais été traduites dans les langues locales, ils préfèrent ne pas faire appel aux tribunaux. D'autre part, lorsqu'ils décident de faire le nécessaire pour s'inscrire au registre du commerce, les lourdeurs administratives et les redevances à payer les découragent rapidement. En Égypte, par exemple, pour ouvrir une boulangerie, il faut compter 500 jours, se conformer à 315 lois, se rendre dans 29 organismes et déboursier une somme équivalente à 27 mois de salaire minimum. D'après une étude réalisée récemment par la Banque interaméricaine de développement dans 12 pays d'Amérique latine, 8 % seulement des entreprises sont inscrites au registre du

commerce et près de 23 millions relèvent de l'économie parallèle. Leurs propriétaires ne peuvent ni emprunter, ni faire appliquer les contrats qui ne le sont pas, ni développer leur activité au-delà de leurs clients et partenaires habituels.

Les pauvres n'ont donc d'autre choix que d'accepter l'insécurité et l'instabilité comme mode de vie. Or, quand les pouvoirs publics leur donnent le contrôle juridique de leurs biens, ils leur donnent du même coup la possibilité d'investir et de prendre leur avenir en main. Des économistes argentins ont étudié le cas de deux groupes d'habitants de San Francisco Solano, un quartier de la banlieue de Buenos Aires : l'un était constitué de personnes qui étaient officiellement propriétaires de leur terrain depuis le début des années 80, l'autre de personnes qui ne possédaient pas de titres de propriété. D'après un ensemble d'indicateurs sociaux, notamment la qualité des habitations, le niveau d'éducation et le taux de grossesse chez les adolescentes, les chercheurs ont pu constater que le premier groupe avait surpassé l'autre.

La Commission envoie des observateurs dans des villes et des villages du monde entier afin de déterminer quelles mesures concrètes pourraient être prises pour faire bouger les choses. Elle travaille en collaboration avec des partenaires comme Sheela Patel de *Slum Dwellers International*, qui a entrepris d'aider les habitants de Mumbai à s'organiser afin de présenter directement à la municipalité et à l'État des demandes de relogement pour plus de 23 000 familles. L'objectif est de reproduire cette expérience partout dans le monde pour que les pauvres puissent exiger la reconnaissance de leurs droits et que les responsables politiques soient obligés de donner suite à leurs demandes.

M<sup>me</sup> Albright, ancienne Secrétaire d'État américaine, et M. de Soto, Président de l'Institut pour la liberté et la démocratie, coprésident la *Commission on Legal Empowerment of the Poor*.